

Prévention de la Délinquance - Communication de M. l'Adjoint JEANNIARD

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Parler de prévention requiert mesure et prudence. Définir les axes d'une politique de prévention demande tolérance et fermeté. La réflexion et l'action en ce domaine doivent être caractérisées par une grande pondération. «Modestie et détermination doivent être la règle pour tous» Gilbert BONNEMAISON. L'action ne doit céder ni aux pièges de la démagogie, ni à la tentation de la répression.

La prévention est quelquefois devenue un sujet de polémiques entre politiques ou entre spécialistes. Je ne souhaite pas que les choses se déroulent ainsi à Besançon. Il faut reconnaître qu'aucune politique n'a été ou ne sera jamais en mesure de faire disparaître radicalement la criminalité et en particulier la petite ou moyenne délinquance. Actuellement, la crise économique avec les problèmes de chômage et d'emploi des jeunes, pèse lourdement sur le développement de la délinquance et accroît l'inégalité. Une crise sociale l'accompagne caractérisée par un rétrécissement de la cellule familiale, son éclatement, un repliement sur soi et en corollaire par le développement des corporatismes, des égoïsmes, des attitudes de rejet de l'étranger, du marginal, du déviant. Des rigidités sociales s'établissent ne facilitant pas la mise en œuvre de solidarités. Ce sont des faits de société que l'on peut contenir et réduire si la volonté existe de mettre en œuvre les politiques adéquates. Cette volonté, le Gouvernement, la Municipalité de Besançon l'ont. Agir avant qu'une situation soit irréversible est le premier sens du mot prévention. C'est celui qui doit nous guider.

Des études en matière de déviance et de délinquance ont montré que la population jeune est la plus vulnérable et la plus touchée.

La dissociation familiale, la perte d'identité collective, le chômage des jeunes, l'absentéisme et l'échec scolaire, un habitat précaire corroborent le désarroi des jeunes qui, tôt ou tard, entrent dans la délinquance. Il faut également souligner l'impact de l'évolution des mœurs et l'apparition de nouvelles causes d'inadaptation dues à des conditions de vie de plus en plus artificielles. L'étalement accru de biens de consommation souvent inaccessibles, les sollicitations diverses (pub) sont autant de facteurs qui contribuent à créer cette situation.

Des manifestations de l'inadaptation s'accroissent, conduites de fuite, usage de drogue, suicide... Ce sont des phénomènes auxquels aucune société moderne n'échappe. L'inadaptation des jeunes, dont la délinquance est la manifestation la plus exacerbée, est l'une des difficultés la plus délicate que la société ait à résoudre.

La question de fond est donc : comment éviter l'inadaptation du jeune à la société et son passage à la délinquance ?

Le rôle des élus est de mettre en œuvre une politique qui, attentive aux besoins des jeunes, leur permettra de devenir des adultes **responsables et autonomes**. Encore faut-il définir le champ des responsabilités de cette politique. Les lois de décentralisation ont délégué la prévention de la délinquance aux Départements.

Est-ce à dire qu'une ville n'a pas à intervenir ? J'affirmerai que son rôle est déterminant ! Elle possède une connaissance directe des réalités sociales, culturelles et humaines de son territoire.

Je travaille, pour ma part, à ce que les deux collectivités : Ville de Besançon - Département du Doubs, puissent agir en complémentarité. Notre rôle est déterminant parce que nous avons la maîtrise des structures et des actions d'animation et que nous sommes à même d'être présents là où sont réellement les problèmes, c'est-à-dire **dans les quartiers**. C'est l'axe dans lequel se sont engagées de nombreuses villes à la suite du rapport BONNEMAISON.

Reste à définir les grandes lignes des actions qui doivent être mises en œuvre. La participation de tous les acteurs concernés (policiers, magistrats, enseignants, travailleurs sociaux, associations) est nécessaire à la réussite de notre entreprise. C'est pourquoi, dans le cadre d'une prévention spécialisée, je souhaite que l'éducateur aille à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent. C'est dans la rue, au pied des immeubles, dans la famille que se fait la prévention. Il ne peut seul résoudre l'ensemble des problèmes et doit passer le relais à d'autres acteurs (animateurs, assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, juges, enseignants, etc.). Le suivi individualisé ainsi réalisé doit permettre des relations de confiance indispensables à un travail plus global d'insertion ou de réinsertion du jeune.

Je vous propose trois axes de travail :

Insertion professionnelle et économique

La crise économique, les mutations industrielles ont eu des conséquences suffisamment connues pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. L'absence d'identité professionnelle, l'impossibilité de gagner de l'argent accroissent l'incapacité des jeunes à entrer en relation avec les autres et notamment avec les adultes. Trop souvent, les formations proposées sont mal adaptées au marché de l'emploi et n'offrent que peu de débouchés. Face à cela, la Mission Locale mène, depuis 1982, une action essentielle. J'accentuerai la collaboration de la Ville avec cette structure et je compte que la mise en place du crédit formation sera un atout supplémentaire pour les jeunes. En adaptant l'offre de formation à la demande, en permettant au jeune de se réorienter pendant la durée de son parcours, le crédit formation est un atout de première importance pour l'insertion professionnelle et économique.

Insertion sociale et familiale

Fréquemment, les handicaps se cumulent. Une mauvaise insertion professionnelle est souvent la conséquence d'une rupture entre le jeune et sa famille. La restauration de la relation dans la cellule familiale est l'un des objectifs que doivent aussi se fixer tous ceux qui agissent dans le secteur de la prévention. Je sais que les éducateurs et les travailleurs sociaux, dans leur ensemble, travaillent en ce sens et je souhaite que cet aspect de la politique en matière de prévention soit développé.

Comment aussi oublier l'environnement quotidien dans lequel évolue le jeune ? Les actions de développement social des quartiers permettent aux habitants et en particulier aux jeunes de se réapproprier leur cadre de vie, de l'améliorer, de le respecter et de s'y sentir mieux accepté.

Insertion culturelle et éducative

Les jeunes concernés par les actions de prévention font partie de la population exclue de l'école. Or la société actuelle ne permet pas de vivre sans un minimum en matière de savoir et de culture. On les présente trop souvent comme un supplément d'âme. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit mais bien de la réelle possibilité pour chacun de vivre avec dignité par rapport à lui-même et aux autres. Pour cela, des outils sont nécessaires : on les trouve dans le soutien scolaire déjà pratiqué dans les Maisons Pour Tous et par de nombreux bénévoles associatifs. Je souhaite l'intensifier en liaison avec l'Adjoint à l'Enseignement. On les trouve dans les actions d'animation et l'opération vacances que j'ouvrirai dès l'année prochaine aux moins de 12 ans afin de répondre à des besoins concrets sur le terrain. On les trouve dans les activités sportives et je me félicite que certains clubs aient spontanément pris contact pour proposer de travailler dans le cadre de la prévention.

Par des activités culturelles créatives que nous développerons, le jeune retrouvera son identité, sa personnalité. Plus il se sentira reconnu et plus son insertion sera facilitée.

Insertion professionnelle et économique, insertion sociale et familiale, insertion culturelle et éducative, tels sont les trois domaines que j'entends privilégier pour l'action de la Ville dans le secteur de la prévention. Ils démontrent à l'évidence la nécessaire collaboration entre les délégations. Ils démontrent aussi que le concours des animateurs, des éducateurs, de l'ensemble des travailleurs sociaux et des bénévoles associatifs est indispensable. Le développement des politiques locales de prévention impose

le partenariat et la concertation. Dès la mi-octobre, je commencerai une série de réunions qui, quartier par quartier, permettront à la Municipalité et à l'ensemble de ses partenaires, de concilier les choix de politique avec les difficultés et les contraintes auxquelles doivent faire face les acteurs de terrain.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je remercie M. l'Adjoint JEANNIARD de cette communication. Je vois que des collègues souhaitent intervenir, je leur rappelle simplement qu'il s'agit d'une communication et que le débat sur la prévention de la délinquance aura lieu ultérieurement.

L'Adjoint a souhaité vous donner -vous aurez communication de son texte exact- les axes de l'action qu'il entend mener en matière de prévention et je le répète, le débat aura lieu ultérieurement.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, sauf à ce que je me trompe, et vous me le ferez remarquer, je ne vois rien dans le règlement intérieur qui empêche, à la suite d'une communication, notre Conseil Municipal d'en débattre.

Monsieur le Maire, c'est un sujet d'une telle gravité et d'une telle importance pour notre Ville et vous le voyez il suscite, je le constate ce soir, l'intérêt des médias, car c'est un vrai problème dans notre ville. Je voudrais que vous me disiez ce qui nous empêche d'en discuter ce soir. Je ne trouve pas dans le règlement la disposition que vous invoquez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je rappellerai simplement que dans l'article 10, il est indiqué que toute interpellation sera, si nécessaire, suivie d'une réponse du Maire et que s'agissant d'une communication ou d'une interpellation, vous n'avez pas, les uns et les autres, de rapport ni de texte qui vous permette d'en discuter, d'où la nécessité de ne pas engager un débat alors que vous venez simplement d'écouter une interpellation (protestations) -enfin, appelez-là communication ou interpellation-.

Un Adjoint a souhaité vous donner les grandes lignes de l'action qu'il entend mener et m'a indiqué qu'ultérieurement nous procéderions à un débat à partir de la communication qui a été faite. Sinon j'aurais demandé un rapport beaucoup plus tôt, je vous l'aurais envoyé, vous en auriez discuté dans la commission et nous en aurions débattu ici.

Voilà la différence entre une interpellation, une communication et un débat qui fait suite à un rapport et une discussion en commission.

Là est la nuance, c'est pourquoi l'article 10 n'est pas complet, interpellation devrait être mise avec communication ou ce que vous voudrez, mais je crois que l'essentiel c'est que vous puissiez discuter ici en toute connaissance de cause ; or là ce n'est pas le cas puisque c'est une communication de la part de l'Adjoint.

Monsieur TOURRAIN, est-ce pour un rappel au règlement ?

M. TOURRAIN : Basé justement sur l'article 1er qui vous donne à vous la liberté d'établir l'ordre du jour. Ce que vous venez de dire illustre parfaitement le dysfonctionnement ou le mauvais fonctionnement que vous envisagez. Ou bien c'était une communication et vous l'appelez à ce moment-là interpellation et effectivement comme ça avait été convenu dans le règlement, il n'y a pas de réponse, il n'y a pas de débat mais pourquoi voulez-vous qu'aujourd'hui où M. l'Adjoint indique ce qu'il va faire car à plusieurs reprises il a dit : voilà ce que je vais faire, voilà ce que je vais entreprendre, et dans le même temps il n'y a pas de débat. Il sera obligé de répéter ce qu'il a dit d'ici un mois, il aura d'ailleurs oublié, il nous proposera peut-être autre chose...

(protestations)

...mais de toute façon, c'est un mauvais fonctionnement de l'institution communale que vous instituez ici, je le déplore une fois de plus, ce que vous faites n'est pas très cohérent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis persuadé que si j'avais engagé un débat sans rapport sur un sujet de cette importance, vous auriez été le premier à dire : mais comment discuter de choses qu'on ne connaît pas ! Il s'agit ce soir d'une simple communication écrite dont le texte figurera au compte rendu que vous aurez intégralement. Ce texte servira de base à des discussions en commission, et qui reviendront ultérieurement dans un débat. Je n'ai pas à insister davantage, on n'est pas ici dans une association où l'on ferait n'importe quoi, c'est moi qui dirige les débats, je dis qu'il y a communication, un point c'est tout. Que M. VIALATTE soit satisfait ou pas, ça n'a aucune espèce d'importance, j'applique un règlement.

M. le Député-Maire ayant informé l'Assemblée Communale qu'il n'y aurait pas de débat ce soir sur cette question. M. VIALATTE, Conseiller Municipal, en signe de protestation, quitte la séance.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si ça vous fait plaisir, vous pouvez disposer... Je donne la parole à M. BAS pour ses interpellations.

La discussion est close.

L'Assemblée Communale prend acte de la communication de M. l'Adjoint JEANNIARD.